

## **Institut Émilie du Châtelet**

*pour le développement et la diffusion des recherches sur les femmes, le sexe et le genre*

### **ALLOCATIONS DOCTORALES**

*problématiques du genre*

### **APPEL À CANDIDATURES 2007**

Appel à candidatures accessible sur le site <http://www.mnhn.fr/iec>

L'IEC lance le 16 avril 2007 un appel à candidatures pour l'attribution d'allocations doctorales. La date de clôture est fixée au **25 mai 2007**.

**Le présent appel à candidatures concerne obligatoirement et de façon centrale les recherches sur les femmes, le sexe ou le genre, et s'adresse à toutes les disciplines.**

Les allocations doctorales proposées sont intégralement financées par l'IEC dans le cadre de la subvention que lui accorde la Région Île-de-France au titre de Domaine d'Intérêt Majeur. Elles prennent la forme d'un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans pour les candidat-es s'inscrivant en première année de thèse, de deux ans pour les candidat-es s'inscrivant en seconde année de thèse.

Les allocataires de l'IEC percevront un montant forfaitaire mensuel d'environ 1350 € net. Ce salaire correspond au versement par le MNHN, organisme support de l'IEC, d'un montant brut chargé (cotisations patronales et salariales, indemnités de perte d'emploi éventuelles comprises) de 2600 € par mois à l'établissement gestionnaire. Les allocations doctorales ne sont pas cumulables avec un autre mode de financement, à l'exception de vacations ou de monitorat d'enseignement. Les frais de gestion demeurent à la charge de l'établissement bénéficiaire de la subvention qui devra également salarier l'allocataire.

Le ou la candidat-e devra débiter sa recherche doctorale avant le 31 décembre 2007.

Les allocataires de l'IEC seront tenu-es de rendre un rapport d'étape chaque année, accompagné d'une lettre de leur directeur/directrice de thèse.

Les allocataires de l'IEC seront tenus de participer à ses activités scientifiques.

## **I. PROCEDURES**

Les dossiers devront être transmis à l'IEC par les candidat-es.

Les candidat-es seront averti-es des résultats de la présélection des dossiers par le jury aux alentours de la mi-juillet 2007 et de la décision définitive fin septembre.

Dans chaque dossier devra être indiqué l'établissement d'enseignement supérieur francilien de rattachement destiné à gérer l'allocation avec lequel le MNHN, pour le compte de l'IEC, contractera.

### **Appel à candidatures**

La procédure de sélection comporte plusieurs étapes :

- 1) Le dossier est constitué par le ou la candidat-e qui le fait obligatoirement viser par le ou la responsable de la structure de recherche qui l'accueille (laboratoires, équipes...), et par le ou la responsable de son Ecole doctorale. Par ailleurs, le dossier comprend obligatoirement un avis motivé de sa directrice ou de son directeur de thèse.
- 2) Le dossier comporte
  - une description du sujet de recherche proposé (3 p. maximum)
  - les plan de travail et calendrier envisagés
  - le CV du ou de la candidat-e détaillant son intérêt pour les études sur le genre (voir dossier à compléter).
  - un court CV (4 p. maximum) de la directrice ou du directeur de thèse, faisant apparaître, le cas échéant, ses principales publications sur les femmes, le sexe ou le genre.
- 3) Le dossier est transmis au plus tard à l'IEC le 25 mai 2007 (cachet de la poste faisant foi).
- 4) L'IEC soumet les dossiers ainsi reçus à un jury de sélection pluridisciplinaire composé de membres du Comité scientifique de l'IEC et d'expert-es extérieur-es.
- 5) Pour être définitivement retenus, les dossiers sélectionnés par le jury doivent être approuvés par le Comité de direction de l'IEC et par la Commission permanente du Conseil régional d'Île-de-France.

## **II. CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATS**

- 1) Les candidats titulaires au 31 octobre 2007 d'un master 2, d'un DESS, d'un DEA ou d'un diplôme équivalent, et n'ayant jamais été inscrits en première année de thèse peuvent postuler pour une allocation de trois ans.
- 2) Les candidats inscrits en première année de thèse en 2006-2007 dans un établissement d'enseignement supérieur d'Île-de-France peuvent postuler pour une allocation de deux ans. Une attestation d'inscription délivrée par l'École doctorale sera obligatoirement jointe au dossier. Une dérogation pourra être accordée, sur justificatif, pour les étudiant-es inscrit-es en

première année de thèse en 2005-2006 et ayant par la suite exercé une activité salariée, ou dû interrompre leurs études pour raisons médicales.

3) Le laboratoire d'accueil doit être localisé en Île-de-France.

4) L'IEC ne retient aucun critère de nationalité.

5) L'IEC ne retient aucun critère quant à l'âge des candidat-es.

6) Sont exclu-es les candidat-es titulaires d'un doctorat ou ayant été inscrit-es en doctorat dans une autre École Doctorale.

### **III. SOUMISSION DES DOSSIERS**

Les dossiers seront transmis au plus tard le 25 mai 2007, le cachet de la poste faisant foi. Quatre exemplaires papier seront accompagnés d'une version numérique sur CD-ROM conforme à la version papier, le contenu de laquelle fera autorité. Aucun envoi par télécopie ou par messagerie électronique ne sera accepté

Tout dossier incomplet sera considéré comme non éligible.

Le dossier sera envoyé à l'adresse ci-dessous :

Institut Émilie du Châtelet (IEC) <i>à l'attention de</i> <i>Madame Marie-Dominique de Suremain</i> Musée de l'Homme 17 place du Trocadéro 75116 Paris
---

Pour tout renseignement relatif à ces appels à projets et à candidatures :

Marie-Dominique de Suremain : [iec@mnhn.fr](mailto:iec@mnhn.fr)  
ou Tél. 01 44 05 72 46